

L'enseignement de la chirurgie dentaire : Charles Godon, le savoir-faire et le faire savoir

The teaching of dentistry: Charles Godon, expertise and know-how

Jean-Pascal Durand

Chirurgien-dentiste. DU histoire de la médecine ParisV

Mots Clés

- ◆ Charles Godon
- ◆ Edouard Andrieu
- ◆ Enseignement professionnel
- ◆ Epistémologie
- ◆ Culture générale

Key Words

- ◆ Charles Godon
- ◆ Edouard Andrieu
- ◆ Professional teaching
- ◆ Epistemology
- ◆ General knowledge

Résumé

Charles Godon est l'une des figures les plus emblématiques du combat pour la reconnaissance et la mise en place d'une profession réglementée. Sa vision paternaliste de la profession, différente de celle de la faculté de médecine, mais sous son autorité, l'oppose à Edmond Andrieu, partisan d'un exercice reconnu comme spécialité médicale. L'affrontement entre ces deux personnalités opposées va donner naissance à la profession de chirurgien-dentiste indépendante. Son programme d'enseignement montre une modernité et une adaptation immédiate aux découvertes médicales et technologiques les plus récentes. Son universalité reste encore d'actualité. Ce programme reconnaît l'importance de la culture générale pour former de bons praticiens, scientifiques et humanistes, respectant une éthique qui ne soit pas seulement commerciale. La confrontation avec le programme d'enseignement actuel des chirurgiens-dentistes, si le cadre a évolué, amène à poser la question de savoir si la formation des praticiens du XXI^{ème} siècle répond aux besoins de santé publique, à l'adaptation aux technologies de pointe et à l'acquisition d'une culture générale, gage d'une intégration sociale, d'humanité et d'épanouissement.

Abstract

Charles Godon is one of the most emblematic figures of the struggle for recognition and the establishment of a regulated profession. His vision of the profession, separate from the paternalistic medical school, but under his authority is in contradiction with Edmond Andrieu, himself in favour of an exercise as a medical specialty. The clash between these two opposite personalities will lead to the profession of independent dentist. His curriculum shows a modern and immediate adaptation to the latest medical and technological discoveries. Its universality is still topical. This program recognizes the importance of general culture to form good practitioners, scientists and humanists, respecting ethics, which is not only commercial. The confrontation with the current curriculum of dental surgeons, if the framework has evolved, begs the question whether the training of practitioners of the 21st century meets public health needs, adapting to advanced technologies and the acquisition of a general culture, a guarantee of social integration, humanity and fulfilment.

Introduction

La révolution de 1789 engendre en France et en Europe un véritable chaos. Chaos religieux avec la laïcisation de l'État, chaos professionnel avec le décret du 17 mars 1791 qui permet l'exercice de l'art dentaire et d'autres professions sans contrainte de diplôme ou de formation : " il sera libre à toute personne de faire négoce, ou d'exercer telle profession ou métier qu'elle trouvera bon", et celui du 18 avril 1792 supprimant les écoles de médecine et de chirurgie. Si du point de vue religieux le concordat établit un accord entre l'État et l'église catholique dès 1802, et si la médecine associée à la chirurgie dès 1803 (loi du 19 ventôse an XI) est réglementée, il faudra attendre 1892 pour voir un encadrement législatif de l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste, encadrement toujours d'actualité (même s'il y a eu évolution), car bâti sur des projets nés de la concertation de professionnels avertis. Le principal acteur de la réforme est Charles Godon, la pertinence de son projet est très liée à sa rivalité avec Edmond Andrieu.

Biographies de Charles Godon et d'Edmond Andrieu

Edmond Andrieu est né le 16 décembre 1833 à Écouen; il est fils de François Vincent Andrieu, receveur de l'enregistrement, fonctionnaire appartenant à la classe intellectuelle de la commune. Après des études de médecine et une thèse en 1859, il conforte son exercice auprès d'une clientèle choisie, par la publication dès cette année-là d'écrits pseudo-scientifiques surtout destinés à sa publicité et à la promotion de pharmacopées personnelles, disponibles dans la pharmacie voisine de son cabinet, la pharmacie Beral au 43, rue de Clichy. Cet agissement, classique à l'époque, a été moqué par Blaud (2): "que d'érudition dans vos pages fourmille; c'est par cet ornement emprunté jeter sur votre nom la plus vive clarté ... Il sait l'entrecouper de cent objets divers. D'Homère et de Virgile y marier les vers, il sait y joindre aussi, par une heureuse adresse, Ovide, Martial, et Lucain, et Lucrece....". Les grands noms de la profession de cette époque comme Preterre (3)

Correspondance :
14, rue Elise Dreux 37000 Tours
doc.jpdurand@wanadoo.fr

Disponible en ligne sur www.biusante.parisdescartes.fr/sfhad
1277-7447 - © 2017 Société française d'histoire de l'art dentaire. Tous droits réservés.

(opiates, baumes ... disponibles chez lui, 29, boulevard des Italiens) ont agi de même !! Cela correspondait aussi à la volonté de diffusion des connaissances, enjeu capital pour la société issue de la révolution. On reconnaît bien chez Andrieu sa formation initiale et sa culture, classique dans ses écrits, ponctués de citations latines et de références aux auteurs antiques (Pline, Juvénal ...). Par la lecture de ces publications, « on glisse, sans que les frontières soient toujours nettes, de l'éloge d'une pratique générale à celle d'un praticien, puis à celle d'une technique ou d'un produit précis » (4). Les sujets qu'il traite intéressent le grand public et ses futurs patients. Cela concerne la diarrhée des enfants lors de la première dentition, la diathèse urique (édité en 1861), la prothèse (plusieurs éditions en 1865, 1876), les conseils aux parents sur la manière de diriger la 2ème dentition (édité en 1865, 1866), l'usage du cure-dent (en 1869 - avec analyse d'un unique cas clinique, mais de choix, puisqu'il s'agit d'un médecin (8)) -, l'hygiène de la bouche (1873, 1875, 1876 1878 édité par la pharmacie Beral)... À partir de 1884-1885 son style évolue et la publication devient plus scientifique, avec une monographie en 1887 sur la dent de six ans, qu'il considère comme une dent de transition, confortant la dent de sagesse comme dent de remplacement (21). Il meurt le 4 mai 1889 à 55 ans.

Tout autre est le parcours de Charles Édouard Godon développé par Javier Sanz (12). Il est né le 12 septembre 1854, 21 ans après Andrieu, dans une famille d'artisans, le père étant commerçant en lingerie avec son épouse. Élève au réputé lycée Charlemagne, archétype du modèle éducatif républicain où mérite rime avec réussite. Il perd son père, âgé de 47 ans, en 1870 et, la même année, le commerce familial est détruit par un incendie. Il abandonne ses études pour entrer comme stagiaire mécanicien chez le dentiste Jeault, puis il se perfectionne en Angleterre de 1875 à 1878 au sein de l'école dentaire de Leicester Square. Il trouve outre-Manche non seulement une formation mais aussi une structure d'enseignement de type associatif qu'il analyse. De cette réflexion, dès 1878, il bâtit un projet d'enseignement et d'encadrement (5). Revenu à Paris, ayant complété sa formation à la clinique du parvis Notre-Dame, il commence alors un combat et un travail opiniâtre (*labor omnia vincit improbus*) pour une reconnaissance de la profession de chirurgien-dentiste indépendante de l'enseignement de la faculté de médecine. Reconnu comme leader, tant en France qu'à l'étranger, auréolé d'une moralité exemplaire, travailleur infatigable, mais aussi juriste, architecte, directeur de publication (*L'Odontologie*), lobbyiste, il multiplie les actions protéiformes (jamais aléatoires) pour arriver à ses fins, délaissant quelque peu son exercice (5). Cela amènera à la création d'une association de dentistes, le « Cercle des Dentistes », en 1879, suivie par la première école dentaire en France, l'« Ecole Dentaire de Paris », le 19 novembre 1880, et à la cohésion internationale de la profession, afin de contrecarrer les velléités des médecins d'organiser un congrès médical en 1900, dont les dentistes étaient exclus, ce qui constituera la base de départ de la FDI (1). Il participe à l'implantation d'écoles satellites en province (Lyon), ou à Paris, par stratégie politique (faire pression sur l'E.D.F. et placer un de ses amis méritant, L J Rousseau puis L.M. Champagne à l'école dentaire de France du boulevard saint Martin (14). Toutes ses publications professionnelles sont pragmatiques, sans discours superflu ni références latines ; elles permettent de poser un cadre strict et encore aujourd'hui adapté pour l'enseignement et l'exercice de la profession, comblant ainsi le retard législatif. Il en réunit une grande partie dans un ouvrage qui sera sa thèse de médecine en 1901, sous la présidence de son ami, le Pr P. Brouardel, doyen de la faculté de médecine, et qui, commissaire du gouvernement, joua un rôle essentiel dans la lutte contre le charlatanisme, fort volume de 375 pages, exhaustif et pragmatique (13). Reconnu par la Nation au titre de chevalier en 1899, puis d'officier de la Légion d'honneur en 1921, il décède le 20 mai 1923 à Paris.

Les écoles dentaires

La création des écoles dentaires répond à plusieurs desiderata :

- • besoin d'un enseignement non confessionnel libre et républicain
- • volonté d'affirmer une profession issue d'une formation nationale
- • nécessité d'une indépendance relative par rapport à la faculté de médecine
- • obligation demandée par tous de réglementer la profession pour en faire sortir les charlatans et le charlatanisme.

La pratique n'étant plus réglementée tout au long du XIXème siècle, tous pouvaient pratiquer la chirurgie dentaire aux dépens du patient, s'ils payaient patente. Cette constatation est le cheval de bataille d'Andrieu qui le répète dans toutes ses préfaces. De nombreuses tentatives pour réglementer la profession n'aboutissent pas, faute de concertation entre les différents acteurs ou de volatilité de l'exécutif. L'évolution des techniques, et surtout la découverte de l'anesthésie en 1840 par Horace Wells (19), la demande de plus en plus exigeante des patients, obligent à une formation tant théorique que pratique. Seuls les dentistes américains dont les écoles ont été créées sont formés aux techniques d'aurification, d'anesthésie, mais moins en matière de prothèse. Cela crée une mode du dentiste américain dont l'acmé sera la position du docteur Ewans, conseiller et ami de Napoléon III. L'analyse de cette prédominance des dentistes américains par Andrieu, (citant Delabarre fils), invoquant des prétextes politiques, paraît plus clientéliste envers l'aristocratie, fidèle à la branche aînée ayant soutenu Charles X (11). Les dentistes ou mécaniciens-dentistes qui veulent se former sont obligés de le faire en Angleterre, comme le feront Andrieu et Godon. Andrieu, médecin, martèle dans ses pétitions la nécessité d'une formation médicale avec diplôme de docteur en médecine préalable à l'exercice de chirurgiens-dentistes. Cette idée qu'a priori le dentiste ne peut pratiquer un exercice plus complet en chirurgie sans risque, (idée encore actuelle ?? (7)) est aussi défendue par son confrère exact jumeau Emile Magitot qui est cofondateur, avec Victor Galippe (1), de la « Société de stomatologie » en 1888 (18). Cette obligation renie toute formation antérieure et place nombre de confrères dans l'impossibilité d'exercer. Charles Godon, âgé de 25 ans, comprenant l'urgence de la situation va, de la création du « Cercle des dentistes » 1879 (qui de 4 participants atteint 115 en 3 mois), créer, en sept étapes sur un an, une école dentaire avec salle de soins au 23, rue Richer en 1880. Devant l'importance grandissante de l'influence des sociétés religieuses, principalement catholiques avec les Jésuites dans l'enseignement supérieur (6), et avec l'appui de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique du 4 février 1879 au 23 septembre 1880, père fondateur de l'identité républicaine, l'État accepte la création de cette école libre. Forte de son succès et de l'influence grandissante des patients au centre de soins, elle déménagera au 57, rue Rochecouart, puis dans des locaux encore plus grands, au 45 de la rue de la tour d'Auvergne. Leur fraternité franc-maçonne et leur appartenance au même arrondissement dont Godon fut maire adjoint ont sûrement facilité les discussions. Dans le même temps Andrieu, avec le soutien du syndicat des fournisseurs de matériel dentaire, crée la chambre syndicale qui aboutira en 1884 à la création de « l'Institut Odontotechnique » avec « l'École Dentaire de France » et sa clinique, sur les mêmes principes d'enseignement, mais dans un cadre juridique différent (société par actions) ce qui, au vu des résultats financiers, n'est pas le plus approprié. Entre les deux écoles concurrentes (19 p. 35), l'école dentaire de Paris et l'école dentaire de France, alors en gestation, une tentative de fusion en 1883 par l'intermé-

N° 1.

TABLEAU SYNOPTIQUE L'ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

Pendant la 1^{re} année scolaire (1890-1891).

CONDITIONS D'ADMISSION

TITRE VII

Article 53. — Tout étudiant dentiste desirant suivre les cours de l'École Dentaire de Paris doit :

- 1^o Avoir subi avec succès l'examen d'entrée, à moins qu'il ne se trouve dans l'une des catégories énoncées par l'article 47 (Dispenses) ;
- 2^o Être engagé à payer au Trésorier de l'École la somme entière des droits à équilibrer par les situations aux époques fixées par les statuts et règlements qu'il doit se déclarer prêt à verser ;
- 3^o Présenter un certificat de bonne vie et mœurs ;
- 4^o Avoir fait un stage d'un an au moins en chef ou en plusieurs dentistes ;
- 5^o Avoir subi avec succès l'examen d'entrée, à moins qu'il ne se trouve dans l'une des catégories énoncées par l'article 47 (Dispenses) ;
- 6^o Être engagé à payer au Trésorier de l'École la somme entière des droits à équilibrer par les situations aux époques fixées par les statuts et règlements qu'il doit se déclarer prêt à verser ;

Examen d'entrée. — L'examen d'entrée se fait par écrit devant le jury d'admission, composé de trois membres désignés par le Conseil de Direction et se compose des matières suivantes :

Régimes : Diète, Régimes alimentaires, Régimes, système métrique, Géographie générale, de la France spécialement, Histoire générale, de la France spécialement, Éléments de géométrie.

L'étudiant est de plus interrogé à son choix sur une des matières suivantes :

- de chimie,
- d'histoire naturelle,
- de mécanique.

L'examen se compose de deux parties, une orale et l'autre écrite. Les examinateurs adressent après l'examen un rapport au Conseil de Direction, qui statue sur les admissions.

Tout gradué en médecine ou en chirurgie pourra obtenir le diplôme, après avoir suivi que les cours de 2^e année, pourvu qu'il ait déjà fait au moins un an de stage chez un dentiste. Dans ce cas, il sera admis, en se présentant, à prendre sa cinquième inscription et à verser que les droits de la 2^e année, sans examen d'entrée.

COURS DE 1^{re} ANNÉE (1)

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

COURS THÉORIQUES

1^o Anatomie descriptive et physiologie. MM. DEUX, docteur en médecine, ex-interne des Hôpitaux.
2^o Éléments de pathologie générale. L. TISSOT, docteur en médecine.
3^o Thérapeutique et matière médicale. D^r THÉRIER, docteur en médecine.
4^o Physique, chimie, métallurgie dans leurs rapports avec l'art dentaire. L. VIGNON, docteur des Hôpitaux, préparateur à l'École supérieure de Pharmacie.

COURS PRATIQUES

Néant.

COURS DE 2^e ANNÉE

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

COURS THÉORIQUES

Anatomie et physiologie dentaire. MM. DEUX, docteur en médecine, ex-interne des Hôpitaux.
Pathologie spéciale. D^r THÉRIER, docteur en médecine.
Anesthésie, hygiène, matière médicale et thérapeutique. P. POISSON, dentiste.
Dentisterie opératoire. D^r DEBY, suppléant à ANHAÏM.
Dentisterie opératoire. D^r LÉRY, de New-York, dentiste.
Protèse dentaire. E. PILLIET, M. D. M. dentiste.
Protèse dentaire. (protèse proprement dite, restaurations buccales, orthopédie dentaire) A. PÉREZ, dentiste.

COURS PRATIQUES

1^{re} & 2^e Années

Dentisterie opératoire, obturations, (or adhésif, or non adhésif, protèse proprement dite. D^r LÉRY, de New-York.
Protèse dentaire. D^r THÉRIER, de New-York.
Protèse dentaire. E. PILLIET, M. D. M.

Examen exigé des élèves pour la délivrance des inscriptions et du diplôme.

Les examens sont au nombre de deux, savoir :

- 1^o L'examen de fin d'année, à la fin de la 1^{re} année ;
- 2^o L'examen de fin de 2^e année, à la fin de la 2^e année.

1^{er} Examen de fin de 1^{re} année. — Les étudiants qui ont suivi les cours de la 1^{re} année et pris leurs quatre premières inscriptions doivent, pour être admis à suivre les cours de 2^e année et prendre leur cinquième inscription, passer un examen oral et écrit sur les matières enseignées pendant l'année devant trois membres désignés par le Conseil de Direction et deux professeurs désignés par le corps enseignant de l'École. Un rapport est adressé au Conseil de Direction après l'examen, qui statue sur les admissions des étudiants à prendre leur cinquième inscription.

2^e Examen général (fin de 2^e année). — A la fin de la 2^e année, les étudiants doivent subir, pour obtenir le diplôme, un examen général, oral et écrit, théorique et pratique, sur les matières enseignées pendant les deux années de cours, devant au moins trois professeurs désignés par le corps enseignant de l'École et quatre membres du Conseil de Direction. Les examinateurs font un rapport sur chaque examen qui est remis au Conseil de Direction, lequel statue et dresse le rapport. Le Conseil de Direction fixe tous les ans, sur l'avis du corps enseignant de l'École, le nombre et la nature des questions qui seront proposées aux étudiants dans chaque examen. Les droits à payer pour chaque examen doivent être versés d'avance au Trésorier de l'École. En cas d'absence la moitié de la somme est rendue sciemment au candidat. Les examens ont lieu tous les ans à partir du 15 juillet et du 15 septembre et sont publics.

DIPLOME

Pour obtenir le diplôme de chirurgien-dentiste de l'École dentaire de Paris, il faut :

- 1^o Être âgé de vingt ans au moins ;
- 2^o Avoir suivi pendant deux ans les cours d'une école dentaire reconnue, dont la dernière année dans la présente École ;
- 3^o Avoir fait un stage de trois ans au moins chez un ou plusieurs dentistes ;
- 4^o Avoir subi avec succès l'examen général ;
- 5^o Faire un appareil de protèse qui rende au Maître de l'École ;
- 6^o Écrire une thèse sur un sujet relatif à l'art dentaire, au choix du candidat, et la soumettre devant le Jury spécial composé de trois professeurs désignés par le corps enseignant et quatre membres du Conseil de Direction.

Fig.1. Programme 1880

diare du Dr Poinsot, membre des bureaux des deux associations, s'est soldée par un échec non prévisible. L'analyse des causes de cette scission, du fait d'arguments spécieux (5 p. 28) de la part d'Andrieu et de l'intransigeance de Godon, montre que l'inimitié qui existe entre ces deux hommes dépasse les intérêts de la profession (6). Dix ans après le décès d'Andrieu, en 1899, lors de la remise de la légion d'honneur à Godon, le discours du représentant de l'École Dentaire de France, le Dr Queudot, professeur et vice-président de la commission du congrès de 1900, est toujours ambigu. (5) ! Malgré les difficultés financières du début, l'École Dentaire de France prospérera, bien que déménageant de la rue de l'abbaye au 5 rue Garancière, mais restant toujours germanoprattine. Elle deviendra l'École Odontotechnique en 1900, à la demande des autorités puis Ecole Odontologique après la guerre. L'État reconnaîtra ces deux institutions en 1892 comme établissements d'utilité publique et validera leurs formations grâce à leur conformité à la loi du 30 novembre 1892. La concertation entre les différents éléments, acteurs de la profession et membres de la faculté de médecine aboutira à la création du diplôme de chirurgien-dentiste. Son enseignement n'est pas intégré à la faculté de médecine qui, malgré tout, contrôle et avale la formation lors d'un examen final. L'indépendance et la qualité de la formation des chirurgiens-dentistes sont de nouveau controversées par les successeurs d'Andrieu en 1965 (16) ; la profession, toujours sauvée par ses jeunes étudiants, profitant des événements de 1968, continuera désormais sous la tutelle de l'état, avec l'instauration du doctorat en chirurgie dentaire le 24 décembre 1971.

Fig.2. Programme 1880

2

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

Pendant la 2^e année scolaire (1900-1901)

PREMIERE ANNÉE ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE & MÉDICAL		DEUXIEME ANNÉE ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE & MÉDICAL		TROISIEME ANNÉE ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE & MÉDICAL	
COURS THÉORIQUES		COURS THÉORIQUES		COURS THÉORIQUES	
1 ^o Anatomie descriptive et physiologie. MM. DEUX, docteur en médecine, ex-interne des Hôpitaux.	2 ^o Éléments de pathologie générale. L. TISSOT, docteur en médecine.	1 ^o Anatomie descriptive et physiologie. MM. DEUX, docteur en médecine, ex-interne des Hôpitaux.	2 ^o Éléments de pathologie générale. L. TISSOT, docteur en médecine.	1 ^o Anatomie descriptive et physiologie. MM. DEUX, docteur en médecine, ex-interne des Hôpitaux.	2 ^o Éléments de pathologie générale. L. TISSOT, docteur en médecine.
3 ^o Thérapeutique et matière médicale. D ^r THÉRIER, docteur en médecine.	4 ^o Physique, chimie, métallurgie dans leurs rapports avec l'art dentaire. L. VIGNON, docteur des Hôpitaux, préparateur à l'École supérieure de Pharmacie.	3 ^o Thérapeutique et matière médicale. D ^r THÉRIER, docteur en médecine.	4 ^o Physique, chimie, métallurgie dans leurs rapports avec l'art dentaire. L. VIGNON, docteur des Hôpitaux, préparateur à l'École supérieure de Pharmacie.	3 ^o Thérapeutique et matière médicale. D ^r THÉRIER, docteur en médecine.	4 ^o Physique, chimie, métallurgie dans leurs rapports avec l'art dentaire. L. VIGNON, docteur des Hôpitaux, préparateur à l'École supérieure de Pharmacie.
COURS PRATIQUES		COURS PRATIQUES		COURS PRATIQUES	
Néant.		Néant.		Néant.	
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Néant.		Néant.		Néant.	
COURS PRATIQUES		COURS PRATIQUES		COURS PRATIQUES	
Néant.		Néant.		Néant.	
PROTÈSE DENTAIRE		PROTÈSE DENTAIRE		PROTÈSE DENTAIRE	
Néant.		Néant.		Néant.	
TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DELIVRANCE DES INSCRIPTIONS		TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DELIVRANCE DES INSCRIPTIONS		TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DELIVRANCE DES INSCRIPTIONS	
Néant.		Néant.		Néant.	
EXAMENS DE FIN DE 1^{re} ANNÉE		EXAMENS DE FIN DE 2^e ANNÉE		EXAMENS DE FIN DE 3^e ANNÉE	
Néant.		Néant.		Néant.	

Fig.2. Programme 1880

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL LIBRE

INSTITUT ODONTOTECHNIQUE DE FRANCE

PARIS. — 3, RUE DE L'ABBAYE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ANDRIEU , docteur en médecine de la Faculté de Paris..... COLIGNON , docteur en médecine de la Faculté de Paris..... E. BRASSEUR , médecin de la Faculté de Paris..... CRIGNIER , membre du bureau de la Société odontologique de France..... DAMAIN , ancien secrétaire de la Société odontologique de France..... G. GAILLARD , docteur en médecine de la Faculté de Paris..... M^r STEVENS , docteur en médecine et en chirurgie dentaire de Londres et de Philadelphie..... AMYOT , médecin dentiste de la Faculté de Paris..... DUJOURNAU , membre du bureau de la Société odontologique de France..... SAUSSINE , médecin de la Faculté de Paris.....	Président. Vice-Président. Secrétaire général. Secrétaire. Trésorier. Commissaires.
--	--

L'Institut odontotechnique comprend : 1^o l'École dentaire de France et sa clinique; 2^o la Société odontologique de France. — Son organe officiel est la *Revue odontologique*.

ÉCOLE ET CLINIQUE DENTAIRES

3, RUE DE L'ABBAYE

DIRECTEUR : **E. BRASSEUR**. — SOUS-DIRECTEUR : **D^r GAILLARD**

CONSEIL SCIENTIFIQUE

MM. **GOSELIN C.**, membre de l'Académie des Sciences. — **RICHET C.**, membre de l'Académie des Sciences. — **GAVARRET O.**, inspecteur général de la médecine. — **BECLARD O.**, doyen de la Faculté de médecine. — **BOUCHARDAT O.** — **SAPPEY O.** — **TRELAT O.** — **LEFORT.** — **GUYON.** — **DUPLAT.** — **FOURNIER (Alf.).** — **BROUARDEL O.**, (membres de l'Académie de médecine et professeurs à la Faculté de médecine).

CORPS ENSEIGNANT

COURS PRATIQUES DU MATIN
Clinique de 8 à 10 heures

PROFESSEURS DE CLINIQUE

Lundi. **M. Goldenstein**, médecin de la Faculté de Paris.

Mardi. **M. Stevens M^r**, docteur en médecine et en chirurgie dentaire de Philadelphie et de Londres.

Mercredi. **M. Giraud**, docteur en médecine.

Jeudi. **M. Paulin**, docteur en médecine.

Vendredi. **M. Andrieu**, docteur en médecine.

Samedi. **M. Colignon**, docteur en médecine.

PROFESSEUR SUPPLÉANT

M. Amyot, médecin dentiste de la Faculté de Paris.

DENTISTERIE OPÉRATOIRE, AURIFICATIONS

Mardi et Jeudi. par **M. Du Bouchet**, docteur de Philadelphie.

Séances spéciales d'aurifications, données par

MM. **Bogue, Kingsley, Thomas.**

Bibliothécaires et Conservateurs du Musée : **MM. CRIGNIER et VIZIOZ.**

COURS THÉORIQUES DU SOIR
de 8 à 10 heures

Lundi à 8 h. **PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALES.** Éléments, par **M. Ramonat**, docteur médecin, ex interne des hôpitaux.

Mercredi à 8 h. **SCIENCES ACCESSOIRES.** Physique, chimie, histoire naturelle, pharmacologie, par **M. Viron**, pharmacien en chef de la Salpêtrière, préparateur à l'École supérieure de pharmacie.

Mercredi à 9 h. **MÉCANIQUE ET PROTHÈSE DENTAIRE**, par **M. Saussine**, médecin de la Faculté de Paris, chirurgien dentiste.

Vendredi à 8 h. **PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE STOMACALES**, par **M. le docteur Ramonat**.

Vendredi à 9 h. **PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE DENTAIRE**, par **M. G. Gaillard**, docteur en médecine, chirurgien dentiste.

Samedi à 8 h. **ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DENTAIRE HUMAINES ET COMPARÉES**, par **M. Decaudin**, docteur en médecine, ex interne des hôpitaux.

Samedi à 9 h. **ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ÉLÉMENTAIRES**, par **M. Demontpoulet**, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Dissection sous la surveillance du **D^r Decaudin**. Manipulations chimiques, sous la surveillance de **M. Viron**.

Prothèse et mécaniques dentaires, sous la surveillance de **M. Saussine**.

SOCIÉTÉ ODONTOLOGIQUE

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1884-85

D^r **ANDRIEU**, président honoraire. — D^r **COLIGNON**, président. — **E. BRASSEUR**, vice-président. — D^r **PAULIN**, secrétaire général. — **DUBRAC**, secrétaire trésorier. — D^r **STEVENS**, secrétaire étranger.

SEANCES : Le premier Mardi de chaque mois, à 8 h. du soir.

Fig.3. Programme IOF 1884

Le programme de formation (17)

Les programmes des deux écoles, l'école dentaire de Paris et l'école dentaire de France sont à peu près équivalents et ne présentent que des différences d'intitulé ou de présentation, avec toujours une tendance publicitaire pour Andrieu (fig. 1). Godon, qui est à l'origine du programme, a étudié les différents systèmes de formation tant en Europe que dans le Nouveau Monde. Praticien expérimenté, il bâtit dès 1880 un programme complet sur 2 ans, qu'il étoffe en 1900 avec une année supplémentaire. Au contact des dentistes américains rencontrés lors de voyages d'étude ou de dentistes anglais lors de sa formation initiale, il détermine le programme spécifique au niveau professionnel. Pour les deux écoles l'âge d'inscription idéal est de 17 ans. Godon le justifie par la nécessité d'acquiescer le geste, ce qui ne peut se faire que précocement. L'élève doit être titulaire du certificat de grammaire ou du certificat d'enseignement secondaire supérieur (le certificat primaire se passant à 13 ans correspondant au collège, le certificat secondaire se passant en 3ème vers 16 ans équivalent au brevet) . Il peut être aussi titulaire du baccalauréat ès lettres ou ès sciences, mais cela n'est pas une obligation. Pour Godon le bac n'est pas nécessaire, car une instruction primaire de qualité lui paraît suffisante, et plus que deux langues anciennes, la connaissance de l'anglais ou de l'allemand lui semble de beaucoup préférable. L'École Odontotechnique de France accepte en plus les mécaniciens-dentistes sérieux et habiles,

C'est là qu'est la grande erreur des systèmes

pratiques d'instruction en Amérique. Dès l'enfance, ils enseignent à tirer de chaque leçon apprise une vue utilitaire, et ils encouragent les jeunes gens à négliger les études qui ne leur montrent pas quelque valeur pécuniaire en perspective. C'est par cette étroitesse primitive de pensées et par cette petitesse de vues dans les projets qu'il forme pour son existence, qu'un commerçant perd toute faculté de jouir du fruit de ses fatigues; qu'un médecin est inconnu hors de la chambre du malade; qu'un chirurgien ne contribue en rien à la cause de la science, et qu'un dentiste n'a aucune position sociale.

Les résultats d'une pareille concurrence sont pour les honnêtes gens une vie d'esclavage, privée de tout loisir pour se perfectionner, et pour les autres un mépris du travail qui anéantit toute la noblesse de la nature humaine. L'art dentaire ainsi appris, ainsi pratiqué, ne peut même pas être appelé une profession. Celui qui le pratique n'a ni la libéralité, ni la générosité, ni la culture que les hommes ont l'habitude de réunir dans la vie professionnelle.

Lorsque le dentiste, dans cette question des honoraires qui lui reviennent pour services rendus, s'abaisse à marchander le produit de son savoir, il se nuit au caractère professionnel de sa position; non seulement il se dégrade, mais, dans la sphère commerciale où il descend par sa faute, la question de prix mène invariablement à des considérations de dépense, et la qualité de son travail est dépréciée, lentement peut-être, mais à coup sûr.

La spécialité dentaire considérée véritablement comme science et art, doit avoir pour fondement une bonne instruction première, s'éclaircir par un cours complet d'études médicales, puis par des études pratiques spéciales bien suivies. Elle ne doit reconnaître aucun degré dans la qualité des services rendus. Ainsi comprise, elle jouira d'une salutaire influence et commandera le respect parmi les professions avec lesquelles elle est en relation; car elle restera une partie de l'art de guérir qui, par l'importance et l'étendue de ses services, ne le cède à aucune autre spécialité médicale.

P.-H. AUSTEN.

Fig.4. Austen 1884

qu'elle forme en trois ans, montrant ainsi la vocation de l'école pour l'enseignement professionnel continu postuniversitaire; vocation qu'elle possède toujours. L'enseignement professionnel selon Godon comporte deux parties : une pratique et une théorique. (fig. 2 et 3)

La partie pratique comprend la dentisterie opératoire et la prothèse

La dentisterie opératoire ne peut s'apprendre que sur le malade et non sur des modèles. Son enseignement est progressif, mais pendant les trois ans de formation, la présence aux consultations est obligatoire. En première année l'étudiant s'attache au nettoyage et au détartrage, ainsi qu'à la préparation de petites cavités et l'extraction des dents chancelantes des vieillards et des dents temporaires. En deuxième année les soins concernent des cavités plus importantes avec pulpe exposée, utilisation du tour à fraiser, préparation à l'aurification, avec l'emploi de feuilles d'étain. L'étudiant reçoit aussi des rudiments d'orthodontie. L'assistance à la consultation lui apprend à examiner le malade et poser un diagnostic. Pendant la troisième année les traitements difficiles sont dispensés avec l'endodontie, les extractions difficiles avec ou sans anesthésie, les bridges, dents à pivot, restauration faciale et buccale. L'aboutissement de ces trois années est que tout acte doit pouvoir être exécuté d'une manière irréprochable. Pour la Prothèse dentaire, Godon conseille une étude préparatoire par un apprentissage en laboratoire chez un praticien

« suffisamment occupé », afin d'obtenir une certaine habileté pratique.

- • En première année les étudiants s'exerceront à tailler le bois ou l'ivoire afin de connaître les caractères distinctifs des dents, à apprendre les différents types d'appareil: vulcanite ou celluloid et à effectuer des réparations.
- • En deuxième année le travail porte sur le métal, avec la construction des dents à pivot, l'estampage, le moulage, la soudure.
- • La troisième année est consacrée aux appareils complets et aux prothèses maxillo-faciales.

L'enseignement théorique

Il est lui aussi réparti en trois ans; il se sépare en : sciences accessoires, sciences médicales et sciences appliquées.

En première année les sciences accessoires correspondent à la physique, la mécanique, la chimie et l'histoire naturelle. L'enseignement est varié avec anatomie comparée, botanique adaptée à la pharmacopée, physique pratique avec électricité, acoustique, hydrostatique et chaleur ; comme il est demandé aux élèves une certaine connaissance préliminaire de ces sciences, l'enseignement est plus orienté sur leurs applications.

La deuxième année des sciences médicales est très spécialisée en anatomie et physiologie bucco-dentaire. La pathologie générale, la thérapeutique et la matière médicale sont envisagées sans approfondissement mais doivent être comprises et retenues pour saisir les interactions de l'organisme avec la bouche et les dents. Dissection et étude histologique au microscope sont aussi enseignées.

La troisième année correspond aux sciences appliquées. Elle se consacre à l'étude de l'odontologie proprement dite, avec l'anatomie de la tête et du cou, l'embryologie, l'histologie normale et pathologique, la pathologie spéciale de la bouche et du système dentaire, la thérapeutique médicale ainsi que l'anesthésie. Un cours théorique de prothèses dentaires permet une analyse critique et comparative des cas cliniques avec indications et contre-indications.

L'enseignement proposé dans ces années 1880-1881 correspond à l'état des connaissances de la fin du siècle. L'évolution des techniques utilisant l'électricité, la pyrogalvanie, la cathorèse pour l'anesthésie de la dentine et de la pulpe et le blanchiment des dents, la radiographie et la radiothérapie a amené le conseil de l'école à créer, dès 1903, une série de cours sur l'électrothérapie dentaire. Dans la préface du support écrit du cours (15), Godon s'efface devant le docteur Foveau de Courmelle, qu'il présente comme étant plus qualifié que lui, démontrant par là-même son honnêteté intellectuelle et surtout sa connaissance encyclopédique de la pratique dentaire et de toutes les nouveautés techniques ; la première radio dentaire datant de 1896, demandant un temps d'exposition de plus de 25 minutes, entrainera pour l'expérimentateur et cobaye, le Dr Otto Walkhoff (1860-1934), la chute de ses cheveux, conséquence de cette irradiation. La première installation radiologique française date de 1897.

Comme on peut le remarquer, la culture générale est absente de l'enseignement, alors que, fondateur de la FDI et président du 1er congrès de cette institution, Godon y avait instauré une section d'histoire et organisation professionnelle, enseignement qui aura bien des difficultés à se maintenir dans le temps (20). Andrieu, dès 1884, année de création de l'IOF, avait compris l'importance de cet enseignement. Godon aussi, constatant des lacunes en ce qui concerne la culture générale des dentistes formés tant sur le plan de l'éthique que sur le plan personnel, reconnaît l'importance d'un vernis scientifique. Les limites de l'enseignement outre-Atlantique sont parfaitement analysées par P-H Austen, dentiste américain, dans la préface de son ouvrage *L'art du dentiste*, traduit par

Edmond Andrieu en 1884. Il juge la formation qui y est dispensée trop pratique, sans culture générale, parfaite pour former de bons commerciaux et de bons techniciens, mais sans l'humanisme ni la culture permettant aux professionnels de santé de pouvoir tenir leur rang en société. " Tandis qu'en Europe on s'efforce de faire des étudiants expérimentés, en Amérique on se contente d'en faire des expérimentateurs... C'est là la grande erreur des systèmes pratiques d'instruction en Amérique. Dès l'enfance, ils enseignent à tirer de chaque leçon apprise une vue utilitaire, et ils encouragent les jeunes gens à négliger les études qui ne montrent pas quelque valeur pécuniaire en perspective"(9) (fig. 4)

Conclusion

L'aurification, la radiographie dentaire, le traitement endodontique, l'orthodontie sont des traitements d'une grande nouveauté en cette fin du XIXème siècle et ils sont déjà fort coûteux. Ils sont toujours d'actualité ; les pathologies restent toujours les mêmes, mis à part des détails techniques et des matériaux plus performants, le geste et sa sémantique sont toujours identiques. Ces soins dentaires enseignés correspondent à des techniques évoluées et avant-gardistes, ne pouvant s'adresser qu'à une clientèle très aisée financièrement. Pourtant la philanthropie de Georges Godon les faisait pratiquer en dispensaire et écoles dentaires, avec une faible contrepartie financière à cette époque où la prise en charge des soins n'existait pas. Il est intéressant de pouvoir regarder en ce début du XXIe siècle de ce qu'il est advenu un siècle plus tard des paradigmes rencontrés : à savoir : - l'union des deux écoles dentaires qui sont maintenant toutes les deux "Rive Gauche", et leur utilité dans le cadre de dispense de soins en Ile-de-France ; - la pertinence des centres de soins par rapport aux besoins de santé publique ; - l'adaptation du programme d'enseignement par rapport aux données actuelles de la science et aux développements des techniques d'avant-garde (acide hyaluronique, implantologie, psychologie, comptabilité, obligations réglementaires ...) ; - la part de culture générale et l'ouverture sur le monde... et l'humanisme ou l'humanité qui en découlent.

Bibliographie

1. SANZ-SERULLA J. et BERMEJO M.A.L., « Naissance de la FDI 1900 Paris », *Actes SFHAD*, Vol. XIV, 2009, p. 60-62.
2. BLAUD P., *L'art médical ou les véritables moyens de parvenir en médecine*, Baillière, 1843, Paris, p. 34-363.
3. PRÉTERRE A., *Les dents, traité pratique des maladies de ces organes*, Paris, J.-B. Baillière, 1872.
4. GUELLEC L. et WENGER A., *Les muses et le ptérodactyle*, sous la direction de H. MARCHAL, Paris, Seuil, 2013, p. 373.
5. GODON C., *Godon Charles directeur ... souvenir du banquet du 29 octobre 1899*, Menard et Chauffeur, 1899, p. 30-31.
6. MORGENSTERN H., « La mise en place de l'Ecole Dentaire de Paris et de l'Ecole Dentaire de France », *Actes SFHAD*, 1995, p. 32-39
7. LEGENT F., « La stomatologie va-t-elle survivre », *La lettre de l'ORL et de l'A.C.M.F.*, n° 325, 2011, p. 4-6.
8. ANDRIEU E., *Du cure-dent et de ses inconvénients*, Paris, A. Cocoz, 1869, p. 6-8.
9. AUSTEN P.-H., *L'art du dentiste*, traduit par E. Andrieu, Paris, J.-B. Baillière, 1884, p. 1-8.
10. ANDRIEU E., *Traité complet de stomatologie*, Paris, lib A. Cocoz, 1868, p. 1-12.
11. ANDRIEU E., *Éléments d'hygiène de la bouche*, Paris, lib A. Cocoz, 1871, p. 11-12.
12. SANZ-SERULLA J., « Charles Godon », *Maxillaris*, avril 2006, p. 114-115.
13. GODON C., *L'Ecole Dentaire, son histoire, son action, son avenir*, Paris, Baillière et fils, 1901.
14. ROUSSEAU C., « Louis Maurice Champagne et l'Ecole Dentaire

- Française », *Histoire des sciences médicales*, tome XXXVI, n°1, 2002, p. 21-29.
15. FOVEAU de COURMELLE F. V., *Electrothérapie dentaire*, Paris, A. Maloine, 1904, p. I-VIII.
 16. VIDAL F., *Regards sur l'histoire de l'art dentaire*, http://www.academiedentaire.fr/attachments/0000/0095/CH_VIDAL.pdf
 17. GODON C., *L'enseignement de l'art dentaire*, Paris, Delahaye et Legros, 1888.
 18. MARTIN R.-M., « À propos du pied bot d'Hippolyte », *Les Amis de Flaubert*, 1956, Bulletin n°9, p. 26.
 19. GODON C., *L'exercice de la profession de dentiste doit-il rester libre en France*, Alcan-Levy, Paris, 1891.
 20. BARON P., « La place de l'histoire de l'art dentaire dans les réunions internationales », *Actes SFHAD*, Vol. XVIII, 2013, p. 104-108.
 21. ANDRIEU E., *Monographie de la dent de 6 ans*, Paris, Octave Doin, 1887.